# **INFOS PRATIQUES**

### Horaires d'accueil

de 7h30 à 9h à la maison des enfants, de 9h à 18h au secteur jeunesse.

## Inscriptions possibles

A la journée ou à la demi-journée avec ou sans restauration. Un fonds d'accueil est prévu pour les enfants désirant jouer sans participer à une activité.

# Tarif

Calculé en fonction du quotient familial et selon le type d'activités proposées. Les activités marquées du signe ▲ font l'objet d'une réservation obligatoire. Les activités marquées ★ font l'objet d'un tarif spécial. Les inscriptions sont obligatoires lorsque le nombre de places est limité.

# **Inscription:**

Rappel : Les inscriptions se font à l'année civile. Il est de la responsabilité des familles de s'assurer qu'elles sont à jour.

#### Vous munir:

- du livret de famille (si nouvel arrivant)
- du carnet de santé de l'enfant
- de votre numéro d'allocataire CAF
- de votre quotient familial 2019 fourni par la CAF ou de votre avis d'imposition 2018
- des justificatifs des prestations familiales (allocations familiales, APL...)
- Justificatif de domicile (ex.EDF)

## LES TÉLÉPHONES

Primaire: 04 74 86 44 96 / Maternel: 04 74 86 66 58

Jeunesse: 04 74 29 88 10









